

Déboutée, la CGT persiste à freiner la restructuration

La CGT d'ArcelorMittal Gandrange a été déboutée de l'action en référé qu'elle avait déposée contre la fermeture de l'aciérie, au motif que les quatre CHSCT de l'entreprise auraient dû être consultés compte tenu des changements des conditions de travail induits par le plan de réorganisation de la direction.

Dans ses attendus, la présidente de la chambre civile du tribunal de grande instance de Thionville, Denise Martino, souligne que la direction d'ArcelorMittal « reste en mesure » de respecter ses obligations légales, le projet de réorganisation de l'entreprise n'étant pas encore parachevé. L'avocat de la société, Me André Souman, avait d'ailleurs souli-

gné à l'audience son « intention » de consulter les organisations représentatives du personnel. A cette occasion, il avait aussi qualifié l'action de la CGT d'« irrecevable et sans fondement », ce que n'a pas retenu le tribunal.

« Sauver la boîte »

Par la voix de son secrétaire général, Jacky Mascelli, le syndicat CGT de Gandrange a fait savoir dès hier qu'il va faire appel de la décision du tribunal de Thionville. « Nous allons former un appel à jour fixe, afin de tenter d'accélérer la procédure », confirme l'avocat du syndicat, Me Ralph Blindauer.

Celui-ci n'a pas caché sa déception face au rejet de sa de-

mande, qu'il persiste à dire « solide sur le plan du droit ». A défaut, « l'employeur va bâcler la consultation des CHSCT et du comité d'entreprise », craint-il, en ajoutant à l'adresse notamment de la CFDT : « Les syndicats ont le moyen d'empêcher cela. Je ne comprends pas qu'ils s'en privent. Pourquoi n'exigent-ils pas, comme la loi le leur autorise, que soient menées des expertises au frais de l'employeur ? L'important, c'est quand même de sauver la boîte, et ceci leur laisserait du temps pour continuer à promouvoir d'autres solutions. En outre, il s'agit aussi de poser des vraies questions sur les conditions de travail, ce qui n'est pas accessoire. »

Alors que la CFDT et la CGC prônent aujourd'hui la concertation avec la direction d'ArcelorMittal, qui a promis d'accompagner sa restructuration par d'importants investissements dans les autres usines lorraines du groupe, la CGT souhaite toujours l'émergence d'un « repreneur », une solution en faveur de laquelle milite également le maire d'Amnéville, Jean Kiffer. A cet égard, Edouard Martin, représentant de la CFDT au comité central européen du groupe ArcelorMittal, se dit victime de « pressions » visant à pousser son syndicat à modifier sa position... ce qu'il ne semble guère disposé à faire.

B. M.